

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 107

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Actions éducatives en faveur des collèges publics et privés départementaux.
Apprentissage de la citoyenneté. Année scolaire 2016-2017.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
1/23-67**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges publics départementaux, le Conseil Départemental poursuit les actions d'accompagnement en matière éducative initiées depuis 1990.

Par délibération n°157 du 18/07/14, le Département a souhaité faire bénéficier de ces actions les collèges privés sous contrat, dans les mêmes conditions que les collèges publics.

Ces actions, mises en œuvre à l'initiative des établissements ou proposées par des associations soutenues par le Département permettent, sans se substituer aux responsabilités de l'Etat et avec l'aval de La Direction Académique des Services de l'Education Nationale, de promouvoir des actions éducatives complémentaires dans le domaine de l'apprentissage de la citoyenneté.

L'objet du présent rapport est de se prononcer sur des demandes de subventions d'associations intervenant dans le champ de la prévention et de l'apprentissage de la citoyenneté. L'objectif est de soutenir les équipes pédagogiques dans leur mission d'éducation à la responsabilité et de leur offrir la possibilité d'étoffer les outils mis à la disposition des collégiens.

Suite aux Etats Généraux de Provence, l'accent est mis dès cette année sur les actions relatives à la prévention des addictions et à la sécurité routière, pour les classes de 4^{ème}. Il a donc été répondu positivement à toutes les demandes des collèges en la matière, et le présent rapport propose notamment 255 actions sur la prévention des addictions et la sécurité routière, qui touchent 7.700 élèves de 4^{ème} (soit 308 classes et donc environ le tiers des élèves concernés), pour un total de 120 480 €.

L'ensemble des actions citoyennes objet du présent rapport se déclinent suivant les thématiques ci-après :

1. Filles garçons, égalité des droits et respect entre nous

Les différentes interventions proposées dans le champ d'action relatif à l'égalité des droits et au respect entre filles et garçons au collège ont pour objectifs d'informer les adolescents sur les droits des femmes, de susciter une réflexion sur les rapports de pouvoir et l'égalité entre les filles et les garçons et de prévenir les situations de violence.

Les actions proposées s'articulent autour :

- d'interventions artistiques basées sur le théâtre et la danse, d'animation d'ateliers de théâtre, danse, cinéma, suivies de débats,
- de théâtre forum,
- d'interventions sur l'égalité des droits, le rapport à la loi, la prévention des violences sexistes et l'éducation à la citoyenneté,
- d'expositions.

2. Protection de l'enfance et prévention des violences

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département propose depuis plusieurs années aux collèges des Bouches-du-Rhône des outils de sensibilisation au phénomène de l'enfance en danger et aux droits de l'enfant, mais aborde également des questions relatives à l'adolescence (construction identitaire, mal-être...) et œuvre à la prévention des violences et des conduites addictives et à risque.

Les actions éducatives sur ces thèmes visent à instaurer une dynamique de parole et d'échange afin de favoriser le débat et d'amener les collégiens à mieux se connaître et à s'interroger sur leurs réactions propres, tout en les informant sur les dispositifs et possibilités d'aides existants. Elles permettent aussi de contribuer à la sérénité du climat dans les collèges et à la responsabilité civique des collégiens.

La dimension artistique et culturelle dans laquelle s'inscrivent certaines actions permet d'aborder ces problématiques par un biais original.

Sous la forme de représentations théâtrales, de théâtre forum, de débats et d'interventions de juristes, certaines d'entre elles mettent en exergue les différents aspects de la violence pour la prévenir et susciter la réflexion.

3. Vivre ensemble – Inter culturalité

Cette sous-thématique regroupe des actions ayant pour objectifs d'amener les collégiens à réfléchir sur le respect mutuel, de favoriser une plus grande connaissance de l'autre par une prise de conscience des préjugés, d'informer sur les questions d'identité pouvant entraîner rejet et incompréhension et de favoriser l'intégration des personnes handicapées au sein du collège et de la cité.

4. Médias

L'objet de cette sous-thématique est de permettre aux élèves de participer concrètement au montage d'une émission de radio ou à la création d'un documentaire. Les collégiens deviennent acteurs et prennent conscience des enjeux liés à l'information et des risques de dérives lorsqu'elle n'est pas maîtrisée.

Sont également interrogées la pratique et la lecture de l'information, dans des médias aussi divers que la presse écrite, la radio ou Internet, afin de participer à la construction de citoyens informés.

5. Les leçons de l'Histoire

Les actions éducatives proposées permettent, en "faisant appel au passé pour parler d'avenir", de s'interroger sur l'engagement citoyen et la responsabilité de chacun dans la construction de notre Monde, au travers notamment de témoignages ou de spectacles sur la résistance.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- permettre une meilleure connaissance de l'autre, devenir citoyen d'un Etat multiculturel et ouvert et accepter toutes les différences,

- aider les élèves à comprendre les mécanismes qui conduisent au rejet et favoriser chez eux une prise de conscience et un engagement citoyen.

6. Santé

Le sentiment de bien-être est souvent mis à mal à la période de l'adolescence, les actions proposées dans le cadre de cette thématique ont pour spécificité de s'adapter au contexte de chaque établissement et de chaque classe.

Des espaces santé jeunes se proposent d'intervenir, afin de bâtir avec des collèves de leur territoire un projet d'actions dans tous les domaines de la prévention. Ces actions, expérimentales, ne concernent cette année que certains territoires, précisés dans les fiches-actions.

7. Transports et citoyenneté

Les jeunes du département des Bouches-du-Rhône sont surreprésentés dans les accidents de la circulation routière. La tranche d'âge 14/17ans représente 5,1% de la population départementale et 8% du total des victimes. Chaque année, plusieurs enfants trouvent la mort sur la route et beaucoup sont handicapés.

Pour agir face à ce fléau et préparer les conducteurs de demain, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité sensibiliser les collégiens aux dangers de la circulation routière et à leurs conséquences, au travers de différentes actions.

De plus, les actions « Partage ta route » de l'association ERRHA, soutenues par la direction des routes et « Voyageur et citoyen » proposée par la SNCF sont également proposées et attribuées à tous les collèves volontaires, soit 67 classes pour 2016/2017, dont 52 classes de 4ème.

Vous trouverez en annexe 1 le détail des actions et le budget proposés pour chacune des thématiques et en annexe 2 le projet type de convention qu'il conviendra de passer avec ces associations.

INCIDENCE FINANCIERE

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2016 comme suit :

N° programme	Libellé	Imputation	Engagement CP
19002	Actions citoyennes	65-221-6574	692 711,00 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Mme la déléguée aux collègues, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

1. Filles garçons, égalité des droits et respect entre nous

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU- 000652 D13-18425 41298235700 052	TILT 22 RUE DE L'OBSERVAN CE 13002 MARSEILLE THABOUREY Vincent	Action éducative: Ateliers genrimages	8 640	11	7 920
Asso-EDU- 000599 D13-13896 78281562500 085	MOUVEMEN T FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION DEPARTEME NTALE DES BOUCHES DU RHONE 106 Boulevard National 13003 MARSEILLE Le Beuze Gilles	Théâtre Forum: Qu'est ce qui m'arrive?	65 055	6	9 090
		Théâtre Forum: Et si je disais non?		6	9 090
		Théâtre Forum: Gadgi Gadjo		11	16 665
		Théâtre Forum: Silence ils s'aiment		10	15 150
		Théâtre Forum: Sois belle et tais toi		7	10 605
		Interventions thématiques rapprochées		7	3 955
				Sous-total: 47 actions	Sous-total: 64 555€

Asso-EDU-000688 D13-847 40793441300 045	ASSOCIATION KARTOFFELN PARC MONTVERT BAT 1B 9 RUE DES FLOTS BLEUS 13007 MARSEILLE SUT Elise	Action éducative: Garçons-Filles état des lieux.	47 000	20	47 000
Asso-EDU-000682 D13- 52251222700 011	COMPAGNIE PICA PICA Chez Michèle NUCCI 41 rue Consolat 13001 MARSEILLE 01 NUCCI Michèle	Action éducative: Génération ZE	25 200	16	16 800
			145 895	94	136 275

2. Protection de l'enfance/Prévention des violences

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU-000718 D13- 52345415500 012	GLOBE THEATRE 27 AVENUE BONAVENTU RE 84000 AVIGNON ROCCI ALINE	Action Educative "C'était pour rire"	32 000	18	28 800

Asso-EDU-000690 D13-81012710000 016	L'OEIL DU LOUP Cité des associations 93 la Canebière 13001 MARSEILLE Pothet Jessica	Action éducative éducation à la vie affective et sexuelle et de prévention des violences sexistes et sexuelles	34 560	21	15 120
Asso-EDU-000764 D13-28001 33136523900 150	ADDICTION MEDITERRANEE 7 Square Stalingrad 13001 MARSEILLE CORDONNIER Jean-Victor	Action éducative: Prévention des conduites addictives	51 800	70	51 800
Asso-EDU-000765 D13-103049 34449268100 210	ASTREE 42 Boulevard de la Liberté 13001 MARSEILLE COLLOMB Bertrand	Action éducative: Attentifs aux autres	8 960	20	6 400
Asso-EDU-000669 D13-44974391300 021	ASSOCIATION ENTRE DEUX CIE LA INNOMBRABLE C/O MPT Panier Joliette 66 rue de l'évêché 13002 MARSEILLE GIORDANO Céline	Action éducative : Dimelo	15 000	10	7 500
Asso-EDU-000767 D13-6095 39967665900 010	SKETCH-UPPRODUCTI ON 8 RUE DU PASTEUR HEUZE	Action éducative : Après coups	30 000	3	9000

	13003 MARSEILLE BERTHOUD Pierre				
		Action éducative: Sortie de Crise		2	6000
		Sous-total:		5	15 000
Asso-EDU- 000618 D13-79621 50017404000 021	PLUS FORT CENTRE SOCIAL MER ET COLLINE 16, BD DE LA VERRERIE 13008 MARSEILLE ANGELIER Myriam	Action éducative: Savoir dire NON à la violence	60 000	22	22 000
		Action éducative: De la Rumeur à la réputation		38	38 000
		Sous-total:		60	60 000
Asso-EDU- 000687 D13-1606 77572367900 350	AMICALE DU NID ADN 21 Rue du Château d'Eau 75010 PARIS DUCHE Geneviève	Action éducative: Prévention et éducation à la vie affective et sexuelle	9 600	9	7 200

Asso-EDU-000766 D13-13030 39437779000 016	MAISON DES ADOLESCENTS NORD DES BOUCHES DU RHONE MDA 13 NORD 94 RUE LABADIE 13300 SALON DE PROVENCE LOUARN Pascale	Action éducative: Prévention des conduites addictives	26 640	15	11 100
			268 560	228	202920

3. Vivre ensemble – Interculturalité

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU-000664 D13-39808 44419728900036	L'OMNIBUS 5 RUE MONTMAJOUR 13090 AIX EN PROVENCE SINTAS Martine	Action éducative : 2 jours en Tunisie	13 920	4	6 960
Asso-EDU-000762 D13-33966 49853085600018	OLPA - OBSERVATOIRE DE LA LAICITE DE PROVENCE (REGION PACA) Bâtiment Le Ligourès PLACE ROMEE DE VILLENEUVE - 13090 AIX EN PROVENCE JULIEN Jean-Claude	Action éducative : la laïcité, à quoi ça sert ?	6 000	8	3 200

Asso-EDU-000672 D13-42435 50064640100025	ASSOCIATION LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DES BOUCHES DU RHONE GARD VAUCLUSE 50 Avenue Marcel Paul 35 clos Marie Antoinette 13400 AUBAGNE VERNHESES Martine	Action éducative : Vivre sans voir	3 600	3	2 160
Asso-EDU-000745 D13-31263 38125538900037	ASSOCIATION TETINES ET BIBERONS CAMP MAJOR 63 CHEMIN DE LA VALLEE 13400 AUBAGNE LUCIDO Jean- Francois	Action éducative : le théâtre social "Autrement capable".	20 500	2	4 100
Asso-EDU-000609 D13- 75378456000033	COMPAGNIE DUANAMA 77 77 rue Félix Pyat La MPT Saint Mauront 13003 MARSEILLE Damo Dominique	Action éducative : "ma culture, moi et l'autre"	5 120	1	1 280
Asso-EDU-000667 D13-73804 49864417800028	COMPAGNIE PEANUTS 11 Boulevard Bouès 13003 MARSEILLE Herbert Magalie	Action éducative : "Espèces de boucs"	24 000	4	7 710
Asso-EDU-000694 D13-41874 43127752400036	FEDERATION DEPARTEMENTALE DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES (MRAP 13) MAISON MEDITERRANEENN E DES DROITS DE L'HOMME 34 COURS JULIEN 13006 MARSEILLE MEKRELOUF Horiya	Action éducative "Moi et les Autres"	2 880	2	720

Asso-EDU-000653 D13-68504 49135752100013	COUP D'CHAPEAU 66, rue Jean Rameau 13012 MARSEILLE ZADEH Sandra	Action éducative : lectures dans le noir et braille.	3 300	4	2 080
Asso-EDU-000628 D13- 49239831800013	COMPAGNIE ALOYS Chez Mr Petit Jean- Marc 1 traverse Lieutaud 13013 MARSEILLE Achache Yannick	Action éducative : représentation théâtrale "Diktat"	60 000	1	1 300
Asso-EDU-000606 D13-73422 43209398700043	ANCRAGES BATIMENT 3 42 BD D'ANNAM RESIDENCE LA MONTJARDE 13016 MARSEILLE DONZEL André	Action éducative : les figures de l'étranger à travers le temps	6 400	3	1 920
Asso-EDU-000777 D13-81433 51159008500037	DISTANT DISTRICT 4 rue des Trois Rois 13006 MARSEILLE DUPUY François- Volny	Action éducative : ateliers bande dessinée	4000	3	2240
Asso-EDU-000670 D13- 44379349200036	SOS HOMOPHOBIE - LUTTE CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA GAYPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 14 rue Abel 75012 PARIS DEHAIS Gilles	Action éducative : lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie	3 000	12	600
Asso-EDU-000749 D13- 45190253000026	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERCULTURELLES POUR LA CITOYENNETE 7 Rue du Jura 75013 PARIS Kriegel Catherine	Action éducative : programme de sensibilisation pour élèves allophones	480	1	480
			149 200	48	34 750

4. Médias

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU-000649 D13-41225 44443133200030	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'AIX ET DU PAYS D'AIX (BOUCHES DU RHONE) 1 AVENUE ALBERT BAUDOIN 13090 AIX EN PROVENCE TISSERON Serge	Action éducative : « Apprivoiser les écrans" :	3 600	5	3 600
Asso-EDU-000727 D13- 41089880300052	HORIZON MULTIMEDIA PARC ST CLAIRE 243 allée de la lavande ALLEE DE LA LAVANDE 83160 LA VALETTE DU VAR TARDITI Robert	Action éducative : éducation numérique	80 000	73	14 600
Asso-EDU-000757 D13- 52220361100028	LA CONFLAGRATION Cité des associations 93 La Canebière BAL numéro72 13001 MARSEILLE Hüttl Flora	Action éducative : cyber- harcèlement avec les jeunes	9 600	8	2 560
Asso-EDU-000763 D13-39517 44501563900021	TCHATCHE 11 BOULEVARD NATIONAL 13001 MARSEILLE MEUNIER Nicolas	Action éducative : qu'est-ce qu'une information ?	2 000	4	1 440
Asso-EDU-000693 D13- 81880905500010	BECAUSE U. ART 40 rue de Village Chez M. Pascal Marot 13006 MARSEILLE KHAMPHOMMAL A Vanasay	Action éducative : "Focus sur l'autre"	17 920	4	10 240

Asso-EDU-000703 D13-5688 78288648500013	ASSOCIATION LES FRANCAS DES BOUCHES DU RHONE 99 COURS LIEUTAUD 13006 MARSEILLE ROBERT Mohamed	Action éducative : "Éducation aux médias et harcèlement"	8 700	19	5 880
Asso-EDU-000679 D13- 47939204500056	RESEAU RAJE 102 C RUE AMELOT 75011 PARIS 11 Corréard Valère	Action éducative : « L'atelier RAJE »	20 000	8	15 360
			141 820	121	53 680

5. Les leçons de l'Histoire

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU- 000666 D13- 479487969000 20	LA TETE DANS LES NUAGES Centre social La Grande Bastide Avenue du Square Val Saint André 13100 AIX-EN- PROVENCE Paganotto-Reinero Brigitte	Action éducative : "elles se maquillent en résistance"	32 500	4	7 080
Asso-EDU- 000677 D13- 452878887000 10	COMPAGNIE MINE DE RIEN 2070 route de Saint Canadet chemin de Duranty 13100 AIX-EN- PROVENCE HALLEY Emilie	Action éducative : "enfants cachés"	43 800	6	8 760
Asso-EDU- 000675 D13- 538053992000 11	BRETZEL COMPAGNY 5 Impasse du Laurier 13007 MARSEILLE Bonini Anny-France	Action éducative : "Bien à vous "	13 950	2	1 860

Asso-EDU-000759 D13-53147 451793574000 18	COMPAGNIE MASCARILLE BAT 5 54 RUE JULES ISAAC 13009 MARSEILLE LAGARDE Vincent	Action éducative : SS avec S	60 000	6	12 000
Asso-EDU-000676 D13-790615207000 12	PROMOTION POUR L'EXPOSITION ANNE FRANK 42 rue de Rome centre valma - ZI les estroublans 13127 VITROLLES TARRILLION Frédéric	Action éducative : exposition sur la 2nde guerre mondiale et Anne Frank.	5 000	4	4 800
			155 250	22	34 500

6. Santé

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU-000646 D13-32636 44197800400022	COLLECTIF SANTE JEUNES DU PAYS AUBAGNAIS LES TUILERIES 18 BD GAMBETTA 13400 AUBAGNE BATTAGLINI Paula	Action éducative : "à ta santé"	24 000	28	17 920
Asso-EDU-000721 D13-31203 43400234100031	INFORMATION MARSEILLE ACCUEIL JEUNES ECOUTE SANTE (IMAJE SANTE) 35 RUE ESTELLE 13001 MARSEILLE PORTE Hélène	Action éducative : actions collectives de santé	17 600	7	5 600
			41 600	35	23520

7. Transports et citoyenneté

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Titre de l'action	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU- 000648 D13- 532199627000 11	OBJECTIF CONDUITE APAISEE PREVENTIVE 258 chemin du puits de l'âne 13200 ARLES PADOVANI Stéphane	Action éducative : Conduite d'un 2 roues en sécurité	45 000	68	13 600
Asso-EDU- 000731 D13-7878 488625559000 15	CIE Trafic d'arts II Le patio, 1 place Victor Schoelcher 13090 Aix en Provence SAURET Henriette	Action éducative : Arrêt demandé	2 520	3	2 520
Asso-EDU- 000674 D13- 492991492000 25	COLLECTIF VELOS EN VILLE 24 Rue Moustier 13001 MARSEILLE CLASEN Benjamin	Action éducative : Le vélo, des solutions multiples	10 200	8	5 440
		Total :	57 720	79	21 560

8. Les actions éducatives inter- thématiques

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Montant demandé	Nombre d'action proposé	Montant proposé
Asso-EDU-000686 D13-4152 40173338100032	ASSOCIATION LA TROUPE DE MONSIEUR TCHOUM Maison des associations 1 rue emile Tavan 13100 AIX EN PROVENCE PIFFAULT Benoîte	Actions éducatives: Un Vilain petit canard ou l'Œuf, IL est ELLE	20 000	11 6 sous total 17	17 000

Asso-EDU-000656 D13-76437 49377030900018	RESEAU SANTE SOCIAL JEUNES DE LA CIOTAT ET SES ENVIRONS rue Vence 13600 LA CIOTAT BRUNET-GUERNET Martine	Actions éducatives : "rencontre santé" "filles, garçons : diversité, égalité"	17 120	4 14 sous total 18	7 980
Asso-EDU-000684 D13-99103 79041398300020	LANGUES & COMPAGNIE Chez La Ruche Marseille 28 Boulevard National 13001 MARSEILLE MATTANA Enrica	Actions éducatives : Atelier Théâtre Multilingue Atelier vidéo et multimédia «Oniroscope»	9 600	2 2 sous total 4	3 840
Asso-EDU-000689 D13-10960 40408890800045	ACCES AU DROIT DES ENFANTS ET DES JEUNES A.D.E.J 5 COURS JOSEPH THIERRY 13001 MARSEILLE MARINELLO Clara	Actions éducatives : Kiffer l'autre, droit et internet, en quête de justice, les autres ça m'est égal, que ferais-tu si ? je, tu, il.... nous exerçons nos libertés	70 000	9 31 4 12 10 sous total 66	37 400
Asso-EDU-000659 D13- 48042002500029	6T THEATRE 34 RUE BAUSSENQUE 13002 MARSEILLE ROSE José	Actions éducatives : Dankeletatj'r Lol et Lola Le médecin malgré lui Ecole des femmes	106 800	13 2 3 3 sous total 21	23 706
Asso-EDU-000692 D13-65303 45248729100034	PEUPLE ET CULTURE MARSEILLE 6-8 RUE DE PROVENCE 13004 MARSEILLE GUIGUE Muriel	Actions éducatives : A l'écoute des images engagement citoyen et l'économie sociale et solidaire.	12 000	5 1 sous total 6	6 000
Asso-EDU-000755 D13- 42869060600010	COMPAGNIE LA NAIVE 20 LOT LE BOIRY 84120 PERTUIS ALBERTELLI Michèle	Actions éducatives : Monsieur Agop Poilu Show	42 600	2 12 sous total 16	16 680
Asso-EDU-000717 D13- 39045452800030	ENTR'ACT 1345 Avenue de Valescure 83700 ST RAPHAEL Lajri Chihab	Actions éducatives : Bataille, Funambule, Cyber ou pas, Stop, Main dans la main, Ensemble	135 000	8 5 28 17 12 11 sous total 81	72 900
			413 120	244	185 506

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(Actions éducatives)

Entre :

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil départemental, agissant aux présentes en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n°

Ci après désigné « le Département »,

Et

L'Association

Adresse :

Représentée par ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de président,

Ci-après désignée « l'Association » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides votées par les personnes publiques, qui fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé à 23 000 euros, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie ; cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu la délibération n°122 de la commission permanente du 27 juin 2014 approuvant le modèle de convention à ratifier dès que le montant de la subvention votée par le Département (ou le montant total des subventions votées par le Département à ladite association sur l'année atteint le seuil de 23 000€ ;

Vu la demande de subvention enregistrée sous le n° EDU..... en vue de la réalisation des actions décrites à l'article 1 de la présente convention ;

Vu la délibération n ° de la commission permanente dudécidant d'accorder une subvention pour la réalisation de ces actions et autorisant la Présidente à signer la convention y afférent ;

Vu les subventions accordées au titre de l'exercice budgétaire précédent au bénéfice de cette même association et retracées dans le tableau annexé si le seuil des 23000 € a été atteint ;

PREAMBULE

Considérant que les actions conçues et initiées par l'association conformément à son objet social revêtent un intérêt départemental ;

Considérant que le montant de la subvention votée sur projet spécifique par le Département à ladite association nécessite la conclusion d'une convention.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Par délibération susvisée de la commission permanente, le Département a octroyé une subvention de fonctionnement à l'association pour la mise en œuvre dans des collèges du département, sur l'année scolaire 2016/2017, de la ou des action(s)....., telle(s) que définie(s) au guide en ligne des actions éducatives, et dont le descriptif et les modalités ont été précisés par l'association dans le dossier de demande de subvention susvisé.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre lesdites actions.

Cette subvention étant accordée spécifiquement pour ces actions, la présente convention a pour objet d'en préciser les conditions d'utilisation, les modalités de versement ainsi que, le cas échéant, de remboursement.

ARTICLE 2 : Montant de la subvention et modalités de versement

Le montant de la subvention est deeuros Elle correspond à :

- .. actions

Le versement de la subvention à l'association sera effectué après notification de la convention préalablement signée par les deux parties. Il interviendra en deux fois :

- Un acompte de 80% dès la notification,
- Le solde au prorata du nombre d'actions effectuées, sur présentation :

- d'un état récapitulatif des actions réalisées signé par le Président et le Trésorier ;
- du compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. (article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000) ;
- du compte rendu éducatif qualitatif de(s) l'action(s) sur l'année scolaire écoulée.

Aucune participation financière ne sera demandée par l'association aux établissements scolaires.

ARTICLE 3 : Obligations et engagements de l'association

L'association est tenue de :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 1 de la présente convention et à réaliser l'ensemble des actions prévues ;
- Faire apparaître le soutien du Département des Bouches-du-Rhône au projet, quels que soient les moyens de communication utilisés pour en informer le public et les professionnels, et d'apposer le logo du Conseil départemental sur tout support graphique et équipement.
- Ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres et ce, conformément à l'article L.1611-4 du CGCT.
- Saisir sur l'application SIRACUSE le calendrier de ses actions dans les collèges.

ARTICLE 4 : Justificatifs et contrôle de l'utilisation de la subvention

4-1 : Justificatifs

L'association doit fournir au Département :

- une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année concernée ;
- une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan financier du dernier exercice connu ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du CGCT). Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) devront être conformes au plan comptable des associations.

Pour les associations soumises aux obligations de l'article L.612-4 du code de commerce, le bilan, compte de résultats et annexes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes. Conformément au décret du 14 mai 2009 n°2009-540,

l'association est tenue par ailleurs de transmettre ses comptes ainsi que le rapport annuel du commissaire aux comptes dans les 3 mois suivants leur approbation à la Direction des Journaux Officiels, en vue de leur mise en ligne sur son site internet afin d'être rendus publics.

Pour les associations percevant dans l'année 23.000 € et plus et qui ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L.612-4 du Code de commerce, le bilan et les comptes doivent être établis par un expert comptable.

- Un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu financier est déposé auprès du Département, Direction de l'éducation et des collèges, Services des actions éducatives, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000).
- Un compte rendu éducatif de la ou des action(s) pour l'année scolaire écoulée, au plus tard le 30 septembre suivant la fin de la dite année scolaire, au service susvisé.

En cas de modification dans ses statuts ou dans ses organes, l'association, soit communique sans délai au Département la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 6 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de la déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Associations (RNA).

En outre, l'association doit fournir au Département la copie des pièces relatives à tout changement de domiciliation bancaire.

4-2 Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents comptables et administratifs et l'accès aux actions soutenues par le Conseil départemental et organisées par l'association, à toute personne accréditée par le Conseil départemental à cet effet.

ARTICLE 5 : Sanctions

En cas d'inexécution par l'association des obligations décrites par la présente convention, ou au cas où l'association n'aurait pas réalisée l'action prévue en objet, le département ne versera pas le solde de la subvention et pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées à ce titre.

Le département en informera l'association par lettre recommandée avec accusé de réception après examen des justificatifs et observations éventuellement présentés par l'association.

ARTICLE 6 : Résiliation

En cas de non respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 7 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties, préalablement approuvé en Commission Permanente du Conseil départemental.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée au titre de l'exercice budgétaire en cours. Elle prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 9 : Responsabilités

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité pleine et entière. Celle-ci doit souscrire tout contrat lié à l'activité. La responsabilité du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ne pourra être recherchée en cas de non-respect de cette obligation par l'association.

ARTICLE 10 : Litiges et contentieux

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Date :

Signatures :

Pour l'Association

Pour le Département

Le Président de l'Association
(avec tampon de l'association)

La Présidente du Conseil Départemental